

## MASTER DROIT ET CONDUITE DE L'ACTION PUBLIQUE

Le master Droit et conduite de l'action publique est un **diplôme national de niveau Bac+5** délivré à la suite d'une formation de 2 ans, dont **la deuxième année (master 2) se déroule en alternance - apprentissage**.

Cette formation a lieu **de septembre à juillet**, généralement sur un rythme de **4 semaines en structure et 1 semaine à l'université**.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- ◊ Former les cadres dirigeants administratifs de la fonction publique d'État et de la fonction publique territoriale.
- ◊ Former les cadres dirigeants politiques des collectivités territoriales (collaborateurs d'élus, collaborateurs de cabinets)
- ◊ Former les conseillers et les avocats spécialisés dans l'action publique
- ◊ Préparer aux métiers de la magistrature administrative et financière

### COMPÉTENCES VISÉES :

- ◊ **Compétences politiques et administratives** : administration générale ; relations cabinet/administrateur ; responsabilité des acteurs locaux ; droit des assemblées et exécutifs locaux ; droit des élections et de la vie politique...
- ◊ **Compétences techniques** : gestion du patrimoine ; droit de la montagne ; droit de l'urbanisme ; commande publique...
- ◊ **Compétences de gestion** : maîtrise des finances publiques ; recherche de financement ; gestion des services publics locaux ; gestion RH...
- ◊ **Compétences de pilotage des politiques publiques** : droit des collectivités territoriales ; droit de l'action sociale et médico-sociale ; stratégie territoriale ; transition écologique...
- ◊ **Compétences contentieuses** : maîtrise des règles du procès administratif et du procès constitutionnel...
- ◊ **Compétences numériques** : modernisation et numérisation de l'action publique ; données, intelligence artificielle et informatique...
- ◊ **Compétences financières** : financement de l'action publique, fiscalité locale, recherche de financement...

**FACULTÉ DE DROIT**  
Université Grenoble Alpes

**UGA**  
Université  
Grenoble Alpes

[droit-professionnalisation@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:droit-professionnalisation@univ-grenoble-alpes.fr)

+33 (0)4 76 74 32 39

Université Grenoble Alpes  
Faculté de droit  
CS 40 700  
38 058 Grenoble cedex 9

[droit.univ-grenoble-alpes.fr](http://droit.univ-grenoble-alpes.fr)



Réalisation : Faculté de droit de Grenoble / Impression : UGA /  
Année : 2025 / Crédits photos : Shutterstock  
Ne pas jeter sur la voie publique

# MASTER DROIT ET CONDUITE DE L'ACTION PUBLIQUE EN APPRENTISSAGE



FACULTÉ DE DROIT DE GRENOBLE

# LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE : UN DISPOSITIF AVANTAGEUX POUR LES ENTREPRISES

**4 bonnes raisons** de recruter un apprenti en master Droit et conduite de l'action publique

## 1 FORMER UN(E) FUTUR(E) COLLABORATEUR(TRICE)

La durée de l'alternance vous permet de **tester** un futur collaborateur, de le **former** à vos méthodes de travail tout en lui apprenant un métier et en l'intégrant à la vie de votre entreprise.

## 2 BÉNÉFICIER D'AVANTAGES FINANCIERS

L'alternance offre des **avantages financiers** :

- ◊ Coûts salariaux réduits (rémunération de l'apprenti suivant un pourcentage du SMIC)
- ◊ Exonération totale ou partielle de cotisations et de contributions sociales patronales et salariales
- ◊ Aide\* versée par l'État pour l'embauche d'un apprenti dans le secteur privé

## 3 ADOPTER UNE DÉMARCHE ENGAGÉE ET RESPONSABLE

Contribuer à la formation et à l'insertion professionnelle d'un apprenti représente un **acte sociétal engagé**.

Vous aidez un apprenti à obtenir un diplôme, tout en bénéficiant d'une **valeur ajoutée** sur le plan humain.

## 4 CRÉER UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT

Pour l'apprenti, c'est une porte d'entrée dans le monde professionnel ainsi qu'une ressource financière durant l'année de sa formation.

Pour l'employeur, c'est un **outil de recrutement** adapté aux besoins de son entreprise.

\* Aide soumise à conditions.

Informations sur les aides accordées aux employeurs : [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)

### Quelle rémunération pour les apprentis ?

Pour un contrat exécuté en 2<sup>ème</sup> année de master (master 2), la rémunération dépend de l'âge de l'apprenti (pourcentages au 1<sup>er</sup> janvier 2025) :

Apprenti de 18 à 20 ans    Apprenti de 21 à 25 ans    Apprenti de 26 ans et plus

↓  
51% du SMIC

↓  
61% du SMIC

↓  
100% du SMIC

